

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1610/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire

n° 72-1610/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 novembre 1973

Numéro JO
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro
26 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : 3 MOIS, à M. Houssein Ali Omar, né le 19 février 1951 à Djibouti, fils de Ali Omar et de Gouma Abdou, demeurant à Ambouli. 3 MOIS à M. Leroux Bernard, né le 9 novembre 1952 à Midelg (Maroc), fils de Henri et de Abraham Yvonne, militaire, demeurant à Djibouti, BA 188. 4 MOIS, à M. Laurent Gabriel, né le 4 juillet 1953 à Château Garnier (Vienne), fils de Jean et de Hebras Léone, militaire, demeurant à Djibouti, caserne SMB, Le Héron. 4 MOIS, à M. Sultan Djama Dawal, né vers 1938 à Anaboro (Madagascar), fils de Djama Dawal et de Mbotiambary Djaotombo, infirmier, demeurant à Djibouti, Quartier 4, boulevard 8, maison 39. 8 ANS, à M. Soumbourouh Mohamed Ali, né vers 1949 à Goda, fils de Mohamed Ali et de Medina Aboubaker, employé au cercle de Tadjourah, demeurant à Tadjourah.